BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LISTE DES MÉMOIRES DE DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

AGRÉÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

A LA SESSION DE 1943[1]

1. Les mémoires, en général manuscrits, sont, après l'examen, remis à leurs auteurs, dont l'adresse peut être obtenue au Secrétariat de la Faculté des lettres, à la Sorbonne.

2. Le chiffre entre parenthèses est celui de la note obtenue à l'examen (sur maximum de 20).